



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 68 du 30 août 2024

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 5

ARRÊTÉ

fixant la liste des postes ouvrant droit à l'attribution de la prime de commandement et de responsabilité militaire aux militaires en service au sein de la direction générale du numérique et des systèmes d'information et de communication.

Du 23 août 2024

ARRÊTÉ fixant la liste des postes ouvrant droit à l'attribution de la prime de commandement et de responsabilité militaire aux militaires en service au sein de la direction générale du numérique et des systèmes d'information et de communication.

Du 23 août 2024

NOR A R M D 2 4 0 1 5 2 9 A

Pièce(s) jointe(s) :

Deux annexes.

Texte(s) abrogé(s) :

À compter du 1er juillet 2024 :

> [Arrêté du 01 septembre 2023 fixant la liste des postes ouvrant droit à l'attribution de la prime de commandement et de responsabilité militaire aux militaires en service au sein de la direction générale du numérique et des systèmes d'information et de communication.](#)

Référence de publication :

Le directeur général du numérique et des systèmes d'information et de communication,

Vu le décret n° 2021-1702 du 17 décembre 2021 relatif à la prime de commandement et de responsabilité militaire (JO n° 295 du 19 décembre 2021, texte n° 32) ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2021 pris pour l'application du décret n° 2021-1702 du 17 décembre 2021 relatif à la prime de commandement et de responsabilité militaire (JO n° 295 du 19 décembre 2021, texte n° 36) ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2021 modifié organisant l'attribution de la prime de commandement et de responsabilité militaire (JO n° 295 du 19 décembre 2021, texte n° 41) ,

Arrête :

Art. 1^{er}. Pour les militaires servant au sein de la direction générale du numérique et des systèmes d'information et de communication, la liste prévue à l'article 1 de l'arrêté du 29 juillet 2024 susvisé est fixée en annexe.

L'annexe I désigne les postes effectivement occupés par des militaires éligibles, qui ouvrent droit à la prime de commandement et de responsabilité militaire au 1^{er} juillet 2024.

L'annexe II liste les postes vacants ou occupés par un agent non-éligible au 1^{er} juillet 2024 susceptibles d'ouvrir droit à la prime de commandement et de responsabilité militaire dans l'éventualité où un poste désigné à l'annexe I vient à devenir vacant ou à être occupé par un agent non-éligible avant la fin de la période d'activité de référence.

Art. 2. Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2024.

Art. 3. L'arrêté du 1^{er} septembre 2023 fixant la liste des postes ouvrant droit à l'attribution de la prime de commandement et de responsabilité militaire aux militaires en service au sein de la direction générale du numérique et des systèmes d'information et de communication est abrogé à compter du 1^{er} juillet 2024.

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

*L'ingénieur en chef des mines,
directeur général du numérique et des systèmes d'information et de communication,*

Vincent TEJEDOR.

ANNEXES

ANNEXE I. POSTES OUVRANT DROIT A LA PCRM AU 1ER JUILLET 2024.

POSTES DE RESPONSABILITE MILITAIRE

I. Postes de responsabilité militaire de 1^{er} niveau

Identifiant du poste CREDO	Libellé ETR	Code CREDO de la formation d'emploi
0AHF000091	Conseiller SIC	0AHF
0AHF000206	Conseiller SIC	0AHF

II. Postes de responsabilité militaire de 2^e niveau

Identifiant du poste CREDO	Libellé ETR	Code CREDO de la formation d'emploi
0AHF000055	Conseiller fréquences	0AHF
0AHF000019	Conseiller SIC	0AHF
0AHF000076	Dirigeant SIC	0AHF

III. Postes de responsabilité militaire de 3^e niveau

Identifiant du poste CREDO	Libellé ETR	Code CREDO de la formation d'emploi
0AHF000042	Expert haut niveau SIC marine	0AHF
0AHF000023	Expert haut niveau SIC	0AHF
0AHF000022	Expert haut niveau SIC marine	0AHF
0AHF000027	Expert haut niveau SIC	0AHF

IV. Postes de responsabilité militaire de 4^e niveau

Identifiant du poste CREDO	Libellé ETR	Code CREDO de la formation d'emploi
0AHF000056	Expert haut niveau fréquences	0AHF
0AHF000107	Expert haut niveau SIC	0AHF
0AHF000119	Expert haut niveau sécurité des SIC	0AHF
0AHF000021	Expert haut niveau SIC	0AHF
0AHF000100	Expert haut niveau SIC	0AHF

0AHF000083	Expert haut niveau fréquences	0AHF
0AHF000008	Assistant d'administration confirmé	0AHF
0AHF000057	Chargé d'études	0AHF

POSTES DE COMMANDEMENT

Néant

**ANNEXE II.
POSTES SUSCEPTIBLES D'OUVRIRE DROIT A LA PCRM DURANT LA PERIODE D'ACTIVITE DE
REFERENCE.**

POSTES DE RESPONSABILITE MILITAIRE

Néant

POSTES DE COMMANDEMENT

Néant